

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00702

Numéro SIREN : 800 588 303

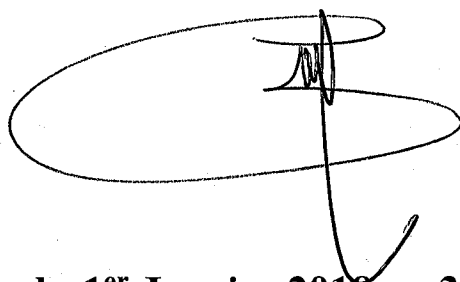
Nom ou dénomination : LICENCES-4.COM

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 5654

CJC

Bilan et annexes

Certifié conforme à l'original.

A stylized handwritten signature, possibly reading 'E. J.', enclosed within a large, hand-drawn oval.

Exercice du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

Désignation de l'entreprise	Société CJC		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	207 ROUTE DES TROIS LUCS		13011 MARSEILLE		
Numéro SIRET *	8 0 0 5 8 8 3 0 3 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 8	3 1 1 2 2 0 1 7
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	800	574
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		1 247
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	800	1 821
Total général (I+II)		110	112	800	1 821
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		(4 213)	(2 216)
	Résultat de l'exercice	136		(1 499)	(1 998)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(3 712)	(2 213)
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 512	2 035
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 000	2 000	2 000
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		4 512	4 035
Total général (I + II + III)				800	1 821
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société CJC

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 8Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	364	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	364	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	1 863	1 642
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		311
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 863	1 953

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280				
Produits exceptionnels	(IV)	290				
Charges financières	(V)	294				
Charges exceptionnelles	(VI)	300				45
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306				

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	1 499	
---------------------	--	-----	--	-----	-------	--

Régime d'impôt

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
Provisions non déductibles *		322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324				
Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	(Part de loyers dispensés de réintégration)			251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entrepren-prise nouvelles (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		
Reprise d'entre-prises en diffi-culté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		
Divers* dont ZFA (44, septies)	345		Investissements outre-mer	344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
Zones de restruc-turation de la défense (44, septies)	127		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
Zones de revita-lisation rurales (44, quinquies)	138		Créance due au report en arrière du déficit	346		
Pôles de compé-titivité hors CICE (art. 44 duodecies)	990					
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 duodecies)	992					
					342	
					350	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352		354	1 499	
---	--	-----	--	-----	-------	--

Déficits antérieurs reportables : *	4 1 1 6			356		
-------------------------------------	---------	--	--	-----	--	--

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

		370		372	1 499	
--	--	-----	--	-----	-------	--

Société CJC

207 ROUTE DES TROIS LUCS
IMMEUBLE LE PHENIX
13011 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CABINET MCEC
CHEMIN DE FONT SEREINE
LE GRAND BOSQUET BAT.B
13420 GEMENOS
0442189707

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408
Total	408

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

CJC
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 207 Route des Trois Lucs
13011 Marseille
800 588 303 RCS Marseille

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 FEVRIER 2020

Le 15 février 2020 à 11h, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque associé a été convoqué par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Claude VIENNET, détenteur de 134 parts, ci cent trente-quatre parts,
- Madame Jeanne ZAMMIT, détentrice de 66 parts, ci soixante-six parts,

Total des parts des associés présents : 200 parts sur les 200 parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Claude VIENNET préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2018 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;



Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 lesquels font apparaître un déficit de 1.499 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 499 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 1.499 euros.
- Solde du report à nouveau, soit (4.214) euros

Affectation

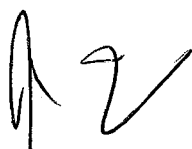
- Au report à nouveau, soit (5.713) euros

Rappel des dividendes distribués

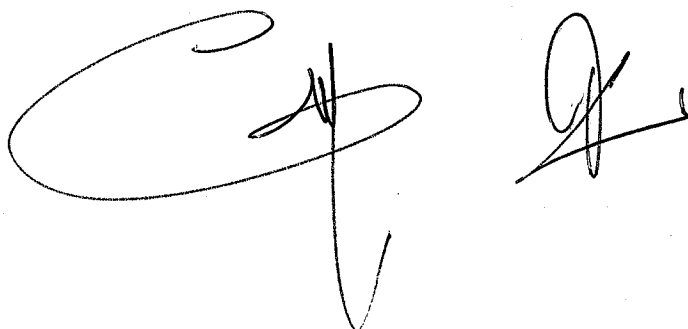
L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.



De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la
Gérance et les associés présents.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a small loop. The signature on the right is a smaller, more compact signature with a vertical line and a small loop.